

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération :** Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Pierre ABEL, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Georges VICENS, Yves DOURLIACH, Stephanie PRUDENTOS, Stephane GAUMOND, Daniel MARIN, Jean Luc CARRERE, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Joelle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Alain BOUSQUET, Michel GARCIA, Michel SARRAN (procuration à Jean Luc Carrere), Michel POUDADE (procuration à Jean Louis Lacube), Jean Pierre INGLES (procuration à Jean Pierre Abel), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Jean Pierre Peugeot, Mathieu Altadill, Francis Vidal, Michel Batllo

**Date de convocation :** 25 septembre 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Réalisation d'une Médiathèque multi pôle sur deux sites - Font-Romeu et Les Angles : choix du maître d'oeuvre.**

Le Lundi 1<sup>er</sup> octobre deux mille dix-huit à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels. Dans ce cadre, elle met en place un projet de médiathèque multi pôle sur deux sites : Font-Romeu et Les Angles. Ce programme d'investissement est soutenu financièrement par la DRAC et le Conseil départemental.

C'est un projet unique qui concerne, de manière indissociable, deux locaux pourtant situés dans des bâtiments distincts et différents. C'est pourquoi la consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été élaborée en considérant un seul et unique projet pour les deux médiathèques. La Communauté de Communes souhaite en effet que ces aménagements soient réalisés de façon cohérente entre eux et que l'on y retrouve de nombreux éléments similaires afin de créer une identité commune.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé le 24 août dernier. Le montant des travaux a été estimé à 900 000 € hors taxes, et un taux de rémunération prévisionnel de 11,5%, permet d'évaluer le forfait provisoire à 103 500 € hors taxes.

Compétences requises pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre :

- Un architecte inscrit à l'ordre,
- Un bureau d'étude structure adapté à la réhabilitation,
- Un bureau d'études fluides et énergies, compétent dans le domaine des énergies renouvelables & bâtiment basse consommation,
- Un acousticien,
- Un économiste de la construction,
- Un OPC.

Critères de sélection :

- PRIX : 50%, comprenant : la mission de base Loi MOP avec EXE, ainsi que les missions suivantes : DIA, étude structurelle (concernant notamment la charge des planchers), OPC, DUEM, établissement du SOGED, approche en coût global des investissements dès la phase APS, évaluation des consommations d'énergie à toutes les phases du projet (conception, chantier, exploitation, fin de vie) sur le cycle de vie des bâtiments (hypothèse de 50 ans).
- VALEUR TECHNIQUE : 50%, comme suit :

Dossier technique / 20 points		Mémoire technique / 30 points					
EQUIPE	EXPERIENCE	LETRE MOTIVATION	MEMOIRE EXPLICATIF 25 points				
			Organisa°	Parti Architectural	Solu° Techn.	Environnement	Calendrier
10 Pts	10 Pts	5 pts	5 Pts	6 Pts	6 Pts	6 Pts	2 Pts

Mise en ligne du DCE, sur le profil acheteur de la collectivité [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com), le 24 août. JAL retenu : l'Indépendant (parution de l'avis d'appel public à la concurrence le 28 août).

A ce jour, 25 DCE ont été téléchargés. La réception des offres est prévue pour le 1er octobre à 17 heures.

La consultation est donc en cours. Les offres seront examinées par la commission MAPA.

Compte-tenu des délais à respecter pour la réalisation de l'avant-projet, et de la détermination de son coût en phase consultation des entreprises, pour le 15 mars 2019, date de présentation des demandes de subventions aux co-financeurs, le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, après avis de la Commission MAPA.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- D'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la consultation présentée ci-dessus, pour la réalisation du projet de médiathèque multi pôle, après avis de la Commission MAPA.
- D'autoriser le Président à signer tout document inhérent à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Llagonne, le 1er octobre 2018

Jean Louis DEMELIN  
Président



Envoyé le 03-10-2018 à la Préfecture  
Accusé de réception le 03-10-2018